

VINCI

Société anonyme au capital de 1 193 827 210 €
Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison
552 037 806 RCS Nanterre
www.vinci.com

DECLARATION DES DROITS DE VOTE CONSECUTIVE A LA DIVISION DU TITRE VINCI

L'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI, réunie le 10 mai 2007, a approuvé, dans sa partie extraordinaire, la division de la valeur nominale des actions de la société par deux et, en conséquence, le dédoublement de chacune des actions actuelles d'une valeur nominale de 5 € en deux actions d'une valeur nominale de 2,50 € chacune et de même jouissance. Cette division de la valeur nominale de l'action VINCI est entrée en vigueur le 17 mai 2007. Depuis cette date, le nombre des actions composant le capital social est multiplié par deux et le titre se négocie sur la base d'un cours divisé par deux.

En conséquence, les actionnaires de la société VINCI sont informés que l'avis relatif à la déclaration des droits de vote publié dans le numéro du journal d'annonces légales La Loi paru le vendredi 18 mai 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

- Consécutivement à l'opération de division du titre, le nombre des actions d'une valeur nominale de 2,50 € chacune composant le capital social à la date de l'assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2007 est de 477 656 196 actions, auxquelles est attaché le même nombre de droits de vote.
- Cependant, compte-tenu des 18 547 620 actions détenues en propre en date du 10 mai 2007 par la société, le nombre total des droits de vote est de 459 108 576.